

2 décembre 2003

03.165
ad 03.037

Postulat du groupe radical

Structurer les réformes – réformer les structures (Acte III)

L'Etat de Neuchâtel souffre d'un déficit structurel ainsi que le démontre la répétition des déficits depuis vingt ans, même lors des exercices suivant la reprise économique. Il est donc important et urgent d'entreprendre un certain nombre de réformes en profondeur et de créer un certain nombre de synergies entre les différentes autorités (autres cantons, communes).

Le Conseil d'Etat est prié d'étudier avec les partenaires concernés les réformes de structure suivantes:

- réforme du financement de la scolarité obligatoire en étudiant l'instauration d'un système prévoyant des coûts fixes par étudiant uniformisés entre les communes, d'éventuelles dépenses supplémentaires étant à charge des autorités communales ou intercommunales;
- préparer l'augmentation du nombre maximal d'enfants par classe afin de diminuer le nombre de classes.

Signataires: D. Cottier, E. Berthet, B. Zumsteg, D.G. Rossier, F. Loeffel, W. Haag, R. Tanner, R. Comte, M. Desaulles-Bovay, A. Gerber, Y. Morel, M. Grossmann, J. Tschanz, G. Pavillon, B. Keller, Ph. Haeberli et R. Debély.